

**DECISION DE CONFIRMATION D'UN REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION
EN FRANCE SUITE A UN EXAMEN SUR LES MOTIFS ABSOLUS**

notifiée au Bureau International de l'O.M.P.I. selon l'article 5 de
l'Arrangement de Madrid

I- Office qui notifie le refus :

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Département des Marques, Dessins et Modèles

Service de l'Examen

15, rue des Minimes

CS 50001

92677 Courbevoie cedex

FRANCE

☎: 01 56 65 85 94

II- N° de l'enregistrement international : 1 336 551

III- Nom du titulaire : Axanova AG

IV- Décision définitive confirmant le refus de protection

Décision définitive infirmant totalement le refus de protection

Autres décisions : (voir feuille supplémentaire)

V- Date à laquelle la décision définitive a été prononcée : 27 août 2019

VI - Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive :



Direction de la Propriété Industrielle
DEPARTEMENT DES MARQUES,
DESSINS ET MODELES
 Service de l'examen des marques
 15 rue des Minimes CS 50001
 92677 Courbevoie Cedex
 France

Marque internationale : **boost my energy**

N° International : **1 336551**

Affaire suivie par : Astrid Mertens
 Téléphone : 01 56 65 84 95
 Télécopie : 01 56 65 86 03

OMPI
Département des enregistrements
internationaux
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Courbevoie, le 21 novembre 2019

OBJET : Protection en France - **Décision définitive faisant suite au refus provisoire de protection en France en date du 27 août 2019.**

Messieurs,

Le projet de décision de confirmation d'un refus provisoire de protection en France émis par l'Institut en date du 27 août 2019 n'a pas fait l'objet de contestation de votre part dans le délai qui vous était imparti. En conséquence, ce projet de décision est devenu décision définitive.

La protection en France de votre marque est donc refusée pour l'ensemble des produits figurant dans la demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général de l'Institut National
 de la Propriété Industrielle

Astrid MERTENS

JURISTE

Siège
 15 rue des Minimes - CS 50001
 92677 COURBEVOIE Cedex
0 820 210 211 Service 0,10 € / min + prix appel
 Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
 www.inpi.fr – contact@inpi.fr